



Charte de fonctionnement de Solution Démocratique (règlement intérieur)

Principes fondamentaux de Solution Démocratique (SD)

L'objectif du parti politique SD est d'accroître le contrôle de chaque citoyen sur les décisions politiques, en promouvant la démocratie directe, basée sur le droit, pour chaque citoyen, d'initier et de voter pour des révisions constitutionnelles, ainsi que la subsidiarité ascendante, qui permet à chaque commune et région de décider elles-mêmes les compétences qu'elles veulent exercer.

Ce parti défend l'instauration de ces deux principes par tous les moyens légaux. Il est ouvert à toutes les opinions et dialogues avec tous les autres partis. Il s'oppose fermement à la concentration du pouvoir dans quelques mains.

SD considère que la droite et la gauche sont idées vagues utilisées pour diviser les citoyens. Il met en avant les droits politiques de chaque citoyen, la transparence de l'État, et les vertus du dialogue.

Membres fondateurs

Les membres fondateurs veillent à ce que les principes fondamentaux du parti soient protégés et poursuivis, ainsi qu'à contrer toute tentative de prise de contrôle inamicale du parti par une entité extérieure. Ils ne disposent pas de pouvoirs particuliers lors du fonctionnement ordinaire des activités du parti, mais ont une fonction d'arbitrage des conflits au sein du parti. Tout sujet traité lors d'une séance des membres fondateurs doit d'abord l'avoir été au sein des membres du parti.

Tout membre du parti peut assister aux séances des membres fondateurs, être consulté, sans droit spécifique d'intervention ni de décision. Les membres fondateurs se réunissent officiellement de façon exceptionnelle à la demande de l'un d'eux. Ils prennent les décisions à la majorité absolue des membres. Si les absents sont nombreux au point qu'aucune position ne peut réunir une majorité absolue des fondateurs, les décisions sont prises à l'unanimité des présents.

Les membres fondateurs sont composés de Nelly Darbois, Clara Egger, Albin Guillaud et Raul Magni-Berton. Ils peuvent accepter des nouveaux membres avec une décision à l'unanimité des présents. Chaque nouvelle demande d'adhésion doit être soutenue par un membre fondateur, sur la base de son implication dans le parti.

Les membres du parti

Les membres du parti animent et coordonnent l'activité du parti. Elle est composée des membres fondateurs plus tout autre membre volontaire qui n'a pas été refusé par la majorité absolue des fondateurs suite à une demande motivée d'au moins cinq membres (hors fondateurs).

Chaque membre du parti peut initier une opération ou s'impliquer dans une opération initiée par un autre membre. Les activités incluent toute action collective au sein des membres du parti qui vise un objectif particulier susceptible de promouvoir la mise en place des principes du parti. En particulier :

Des opérations pour promouvoir la démocratie directe et la subsidiarité ascendante

Définition : Une opération est une action dont le but est de promouvoir l'inscription dans la Constitution du droit d'initiative et de vote pour chaque citoyen français (sont des opérations la création d'un site internet, tracts, la création de groupes locaux, pétitions, approche des élus, animation des réseaux sociaux, diffusion, et bien sûr, la candidature à des élections, etc.)

L'initiative d'une opération revient à chaque membre du parti (seul ou en groupe). Cet individu ou ce groupe fait la proposition de son initiative à l'oral lors d'une réunion plénière ou à l'écrit dans un espace dédié ou une plateforme consultée par les membres. Suit un échange d'arguments pour enrichir ou abandonner la proposition, des personnes peuvent rejoindre l'opération. Si un membre de SD s'oppose à la tenue de cette opération, après avoir trouvé le soutien d'au moins 5 membres du parti, il peut saisir avec un argumentaire les fondateurs qui décideront à la majorité absolue de soutenir ou non l'opération. Pour saisir les fondateurs, il suffit de prendre contact avec l'un d'eux (contact@solutiondemocratique.fr).

Toute initiative non rejetée reçoit le soutien de l'ensemble du parti et est considérée comme une action officielle de SD. Les activités liées à chaque opération sont coordonnées et animées par son ou ses initiateurs, ou une personne déléguée par eux, ou à défaut une personne volontaire et accréditée par l'équipe.

Chaque individu ou groupe initiateur d'une opération décide de la façon dont le groupe qui mène l'opération fonctionne. Chaque individu ou groupe menant une opération fixe son propre calendrier.

Le ou les initiateurs de l'opération font un compte rendu de son avancement régulièrement, se chargent de la faire vivre et de l'animer. Chaque membre peut proposer des suggestions ou conseils.

En cas de conflit lié au chevauchement et à l'incompatibilité de deux opérations, l'équipe des fondateurs peut suspendre exceptionnellement et provisoirement le soutien à l'une d'entre elle à la majorité absolue de ses membres.

Une opération de campagne peut être retirée à l'individu ou au groupe qui l'a initiée après la demande de 5 membres de SD, et la majorité absolue des fondateurs, après rencontre et échanges d'arguments avec les personnes concernées.

Porte-paroles

Tout membre de SD est porte-parole du parti. Ce statut peut lui être retiré uniquement par la majorité absolue des fondateurs, après être saisie par 5 membres, sur la base d'arguments.

Tout porte-parole est en droit de ne pas dire des choses en lesquelles il ne croît pas. Tout membre de SD peut s'exprimer librement à titre personnel, mais nul ne peut, en tant que porte-parole de façon contraire aux principes fondamentaux du parti.

L'équipe des fondateurs peut trancher entre les paroles éventuellement contradictoires des autres porte-paroles à la majorité absolue, si elle estime que ces paroles contradictoires nuisent au parti.

Relations avec d'autres partis similaires

SD agit en concertation avec d'autres partis qui poursuivent le même objectif, même si les stratégies et le fonctionnement diffèrent. En particulier, il se coordonne et se met à disposition des propositions initiées par le mouvement Espoir RIC.

Utilisation des fonds et des dons

Chaque membre s'engage à participer à la collecte de fonds de SD. Ces fonds sont utilisés pour financer les frais de fonctionnement du parti, et les opérations qui sont menées en son sein. Chaque personne porteuse d'une opération, au moment où elle fait la demande spécifique pour un financement, la demande est examinée consensuellement lors d'une réunion ouverte à tous les membres. Les principes fondamentaux sur lesquels les arbitrages sont faits sont :

1. L'opération doit avoir déjà atteint un objectif intermédiaire de façon bénévole. Le financement sert à faire monter en puissance une opération, et non à la lancer.
2. Une opération en cours doit être privilégiée à une opération à venir ou à un stade préliminaire.
3. Une opération doit avoir été initiée au sein de SD, d'Espoir RIC ou de tout mouvement qui promeut les mêmes principes.
4. Les personnes s'étant particulièrement impliquées dans une campagne de dons pour SD auront la priorité dans l'attribution de fonds.